

opusdei.org

Sur le motu proprio concernant les prélatures personnelles

Sur la modification des canons
295-296 concernant les
prélatures personnelles.

8 août 2023

Par une Lettre Apostolique sous
forme de "Motu Proprio",
(traduction non officielle et
provisoire) datée de ce jour, le Saint-
Père François a introduit des
modifications aux canons 295-296

concernant les prélatures personnelles. Il s'agit d'une mise en œuvre de la Constitution Apostolique *Praedicate Evangelium*, qui a réorganisé la Curie romaine.

Nous étudierons les conséquences de ces changements sur la configuration juridique de l'Opus Dei, également dans le cadre du travail réalisé avec le Dicastère pour le Clergé sur l'adaptation des statuts demandés par le Motu Proprio *Ad charisma tuendum*, dans un climat de communion avec le Saint-Père.

.....

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-ci/article/sur-le-
motu-proprio-concernant-les-
prelatures-personnelles/](https://dev.opusdei.org/fr-ci/article/sur-le-motu-proprio-concernant-les-prelatures-personnelles/) (6 août 2025)